



Premier poste en 39 h

Par **Princesse220**, le **04/12/2020** à **20:53**

Bonjour.rnrnJe viens tout juste de finir mes études et n'a jamais travaillé auparavant.rnrnMon futur poste est de 39 h pour un poste junior.rnrnJ'aimerais savoir quels sont mes droits afin qu'on ne se sert pas de mon manque d'expérience. A quoi dois je faire attention en lisant mon contrat de travail, etc..rnrnAu delà de 35 heures les horaires effectuées doivent-elles obligatoirement être majorées ?rnrnMerci d'avance.

Par **Visiteur**, le **05/12/2020** à **09:14**

Bonjourrnrn2 liens qui vous seront utilesrnrn<https://www.legalife.fr/guides-juridiques/signature-contrat-de-travail-points-a-verifier/>rnrn<https://www.juritravail.com/Actualite/clauses-contrat/ld/2006>rnrnConcernant plus particulièrement les heures de travailrnrn<https://www.legalplace.fr/guides/contrat-de-travail-39h>